

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/09/2017

PRESENTS : MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN STRIFFLING
FATIEN ESTAY THOUVENIN GROSSHANS

POUVOIRS : Mme GACON a donné pouvoir à M VIGNERON, Mme BARTHELEMY a donné pouvoir à M GUILHEN, Mme VEYLAND a donné pouvoir à M FATIEN, M POULET a donné pouvoir à M GROSSHANS

ABSENTS : Mmes DUMERY et PORTELLI

Monsieur Pierre MEDARD a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2017- 62

AEP rue du Gour – Choix de l'entreprise

2/ Délibération n°2017- 63

AEP 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

3/ Délibération n°2017- 64

AEP 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès de l'agence de l'eau

4/ Délibération n°2017- 65

Eaux usées 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

5/ Délibération n°2017- 66

Eaux usées 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès de l'agence de l'eau

6/ Délibération n°2017- 67

Budget Communal : Décision modificative n°2

7/ Délibération n°2017- 68

SIEG : Désignation des délégués

8/ Délibération n°2017- 69

Centre de Gestion de la FPT : Renouvellement convention Pôle santé au travail

9/ Délibération n°2017- 70

Centre de Gestion de la FPT : Renouvellement convention Service Retraites CNRACL

10/ Délibération n°2017- 71

Périscolaire 2017/2018 – Convention initiation aux arts du cirque

Questions diverses

1/ Délibération n°2017- 62

AEP rue du Gour – Choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux cités en objet, le cabinet de maîtrise d'œuvre «Géo Conception » a procédé à l'analyse des offres telle que :

	<i>Estimation des travaux par le Moe</i>
Montant H.T.	21 496,80 €
TVA 20 %	4 299,36 €
Montant T.T.C.	25 796,16 €

<i>Société</i>	<i>Candidature</i>	<i>Offre</i>
	<i>Le marché valant cahier des charges Le détail quantitatif estimatif Le bordereau des prix</i>	
SER Puy-de-Dôme	OK	Montant H.T : 22 940.80 Euros
E.H.T.P.	OK	Montant H.T : 24 918.40 Euros
ROBINET	OK	Montant H.T : 33 483.00 Euros

• Analyse

Les trois offres sont recevables, les propositions des candidats sont alors vérifiées.

Rappel de la Lettre de consultation :

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Vérifications de la conformité des prix mentionnés sur le Détail Estimatif avec ceux mentionnés sur le Bordereau de Prix Unitaires, ce dernier faisant foi.

- Une erreur de report de prix au DQE pour l'entreprise SER PUY DE DOME sur l'article 4.1b (réfection de fouille) 105,00€ au lieu de 115,00 € au BPU.

Nouveau montant de l'offre : 22 940,80 € H.T. au lieu de 22 760,80€ H.T.

Vérifications des montants par ligne et totaux dans le Détail Estimatif

Aucune erreur

Considérant :

- Les modalités et la conformité des offres ci-dessus,
- Leur vérification quantitative et la vérification des montants,

Le maître d'œuvre propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SER PUY DE DOME dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse pour l'exécution des travaux

Montant de l'offre : H.T. : 22 940,80 €

T.T.C. : 27 528,96 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- CHOISIT l'entreprise SER PUY DE DOME pour la réalisation des travaux AEP rue du Gour pour un montant de 22 940.80 € HT soit 27 528.96 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes afférents

2/ Délibération n°2017- 63

AEP 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les travaux AEP à réaliser sur le territoire de la commune.

Pour 2018, Monsieur le Maire propose le renforcement du réseau de distribution AEP rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 79 000 €HT, MO comprise, pour lesquels il convient de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide la réalisation de travaux de renforcement du réseau de distribution AEP rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine
- Accepte le montant de l'estimation réalisée par le cabinet Géoval
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention pour ce projet auprès du Conseil Départemental pour la programmation 2018
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises

3/ Délibération n°2017- 64

AEP 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les travaux AEP à réaliser sur le territoire de la commune.

Pour 2018, Monsieur le Maire propose le renforcement du réseau de distribution AEP rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 79 000 €HT, MO comprise, pour lesquels il convient de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide la réalisation de travaux de renforcement du réseau de distribution AEP rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine
- Accepte le montant de l'estimation réalisée par le cabinet Géoval
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention pour ce projet auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la programmation 2018
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises

4/ Délibération n°2017- 65

Eaux usées 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire explique que le programme 2018 consiste à réaliser des travaux d'assainissement eaux usées rue de la Grande Fontaine dans le cadre des travaux d'aménagement de surface qui comprend également la rue de la Treille et aux abords du Château.

L'inspection télévisée des réseaux ayant mis en évidence des déplacements d'assemblage, des obstructions et décalages rendant les tuyaux non étanches et permettant l'intrusion de nombreuses Eaux Claires Parasites (ECP), il convient de pallier à ces désordres en éliminant les venues d'ECP (qui nuisent au bon fonctionnement de la station de traitement) par la reprise totale de ce tronçon et les branchements lui afférant.

L'estimation de ces travaux s'élève à 40 000.00€ HT (maîtrise d'œuvre comprise) pour lesquels il convient de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide la réalisation des travaux d'assainissement tels que ci-dessus détaillés
- Accepte le montant de l'estimation réalisée par le cabinet Géoval
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention pour ce projet auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour la programmation 2018
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises

5/ Délibération n°2017- 66

Eaux usées 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire explique que le programme 2018 consiste à réaliser des travaux d'assainissement eaux usées rue de la Grande Fontaine dans le cadre des travaux d'aménagement de surface qui comprend également la rue de la Treille et aux abords du Château.

L'inspection télévisée des réseaux ayant mis en évidence des déplacements d'assemblage, des obstructions et décalages rendant les tuyaux non étanches et permettant l'intrusion de nombreuses Eaux Claires Parasites (ECP), il convient de pallier à ces désordres en éliminant les venues d'ECP (qui nuisent au bon fonctionnement de la station de traitement) par la reprise totale de ce tronçon et les branchements lui afférant.

L'estimation de ces travaux s'élève à 40 000.00€ HT (maîtrise d'œuvre comprise) pour lesquels il convient de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide la réalisation des travaux d'assainissement tels que ci-dessus détaillés
- Accepte le montant de l'estimation réalisée par le cabinet Géoval
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention pour ce projet auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la programmation 2018
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises

6/ Délibération n°2017- 67

Budget Communal : Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	11 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 100.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	11 100.00 €	0.00 €	11 100.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	11 100.00 €	0.00 €	11 100.00 €
Total Général		11 100.00 €		11 100.00 €

7/ Délibération n°2017- 68

SIEG : Désignation des délégués

Suite à la modification des statuts du SIEG du Puy de Dôme, la commune doit désigner 1 représentant(e) titulaire et 1 représentant(e) suppléant(e) pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie de Riom

Sont candidats : Alain GUILHEN délégué titulaire
Pierre MEDARD délégué suppléant

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, les délégués désignés par la commune pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie de Riom sont :

Délégué titulaire : Alain GUILHEN
Délégué suppléant: Pierre MEDARD

8/ Délibération n°2017- 69

Centre de Gestion de la FPT : Renouvellement convention Pôle santé au travail

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2016-48 en date du 29 novembre 2016 instaurant une nouvelle tarification pour le Pôle Santé au travail,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2017-20 en date du 28 juin 2017 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion au Pôle Santé au travail à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2018/2020,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de gestion,
Considérant que le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité,

Considérant les prestations offertes par le Pôle santé au travail du Centre de gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adhère à compter du 1^{er} janvier 2018 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail (option 1)
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

Adopté à l'unanimité des membres présents

9/ Délibération n°2017- 70

Centre de Gestion de la FPT : Renouvellement convention Service Retraites CNRACL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007, qui autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et établissement publics,

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2017-17 en date du 28 juin 2017,

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- décide d'adhérer au service retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL,
- prend acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

10/ Délibération n°2017- 71

Périscolaire 2017/2018 – Convention initiation aux arts du cirque

Monsieur le Maire rappelle que des activités périscolaires sont mises en place chaque année par la commune, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passé avec la CAF.

Afin de pouvoir démarrer la première activité « initiation aux arts du cirque » dès le mois d'octobre, il convient d'établir la convention avec l'intervenant tel que :

Ecole de cirque - Mr Philippe CHATONIER

Initiation aux arts du cirque – les mardis de 16h à 17h30 du 03/10/2017 au 26/06/2018

Rémunération de l'intervenant : 38 €/heure soit 57€ la séance

Facturation aux familles : 1.50 €/séance

Trimestre 1 : 10 séances – soit 15 € /trimestre

Trimestre 2 : 11 séances – soit 16,50 €/trimestre

Trimestre 3 : 8 séances – soit 12 €/trimestre

Monsieur le Maire rappelle que ces activités ne pourront être mises en place que pour un minimum de 6 enfants inscrits.

En cas d'absence de l'intervenant, la séance sera soit rattrapée, soit non rémunérée à l'intervenant et non facturée aux familles.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la mise en place de l'activité « initiation aux arts du cirque » pour l'année scolaire 2017/2018
- VALIDE le montant de rémunération de l'intervenant
- DECIDE d'une participation des familles de 1.50 €/séance
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir la convention avec l'intervenant concerné et lui en autorise la signature.

QUESTIONS DIVERSES

Signalisation horizontale RD 405 (entre Marsat et la RD 446 – Rocade de Riom)

Suite à une interrogation de Mr Michel Grosshans et en réponse à la sollicitation de la commune, les services routiers du Département ont émis un avis défavorable à une signalisation horizontale sur la RD 405 au motif que la zone n'étant pas particulièrement accidentogène bien que révélant quelques vitesses excessives, un guidage sur la chaussée serait de nature à renforcer le sentiment de confort des usagers et donc pas à réduire leur vitesse.

Distributeur automatique de pain

Jacques Striffling, conseiller municipal, informe que le distributeur de pain sera supprimé par l'exploitant à la fin du mois de septembre, le faible bilan d'exploitation ne lui permettant pas de poursuivre l'activité.

Aucun repreneur n'a pu être trouvé malgré les sollicitations de la commune auprès des artisans alentours ainsi qu'auprès de Riom Limagne et Volcans.

Travaux en cours – Travaux réalisés

Voirie

Rue Jean-Baptiste-Metayer – Route de Riom
Les services du Département dérasent les bords de la voie

Eglise

Travaux de couverture du clocher en cours

Ecole

Des travaux de peinture de plusieurs classes et portes ainsi que le remplacement de la colonne fontaine dans la maternelle ont été réalisés pendant les vacances d'été.

Points d'Apport Volontaire (PAV)

Pierre Médard, 1^{er} adjoint au Maire et délégué au SBA, explique que de nombreuses incivilités sont constatées au niveau des PAV. Il rappelle de ne pas intervenir auprès des contrevenants mais indique qu'il est possible d'effectuer un signalement auprès du SBA.

Organisations municipales

Don du sang : mercredi 27 septembre de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente

Réception des nouveaux habitants : vendredi 6 octobre à 19h à la salle polyvalente

Fête de la Science Mozac/Marsat : dimanche 8 octobre de 10h à 16h salle de l'arlequin à Mozac

Information

Réunion d'information « Projet les Marsiales » - Association Marsat en Renaissance
Vendredi 29 septembre à 19h à la salle polyvalente

Calendrier

Conseil communautaire : jeudi 26 septembre à Riom à 18h30
Conseil municipal : jeudi 19 octobre à 20h

Séance levée à 21h15

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 19/09/2017

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2017- 62

AEP rue du Gour – Choix de l'entreprise

2/ Délibération n°2017- 63

AEP 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

3/ Délibération n°2017- 64

AEP 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès de l'agence de l'eau

4/ Délibération n°2017- 65

Eaux usées 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

5/ Délibération n°2017- 66

Eaux usées 2018 rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine – demande de Subvention auprès de l'agence de l'eau

6/ Délibération n°2017- 67

Budget Communal : Décision modificative n°2

7/ Délibération n°2017- 68

SIEG : Désignation des délégués

8/ Délibération n°2017- 69

Centre de Gestion de la FPT : Renouvellement convention Pôle santé au travail

9/ Délibération n°2017- 70

Centre de Gestion de la FPT : Renouvellement convention Service Retraites CNRACL

10/ Délibération n°2017- 71

Périscolaire 2017/2018 – Convention initiation aux arts du cirque

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du mardi 19 septembre 2017

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	Pouvoir à M Vigneron
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	Pouvoir à M Guilhen
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	Pouvoir à M Fatien
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	Absente
POULET Bastien	Conseiller municipal	Pouvoir à M Grosshans
PORTELLI Nathalie	Conseillère municipale	Absente